



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 05477

Numéro SIREN : 791 890 791

Nom ou dénomination : A PLUMERIA

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2015 sous le numéro de dépôt 57134



1505719501

DATE DEPOT : 2015-06-23

NUMERO DE DEPOT : 2015R057134

N° GESTION : 2013B05477

N° SIREN : 791890791

DENOMINATION : A PLUMERIA

ADRESSE : 110 rue Cardinet 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2015/06/10

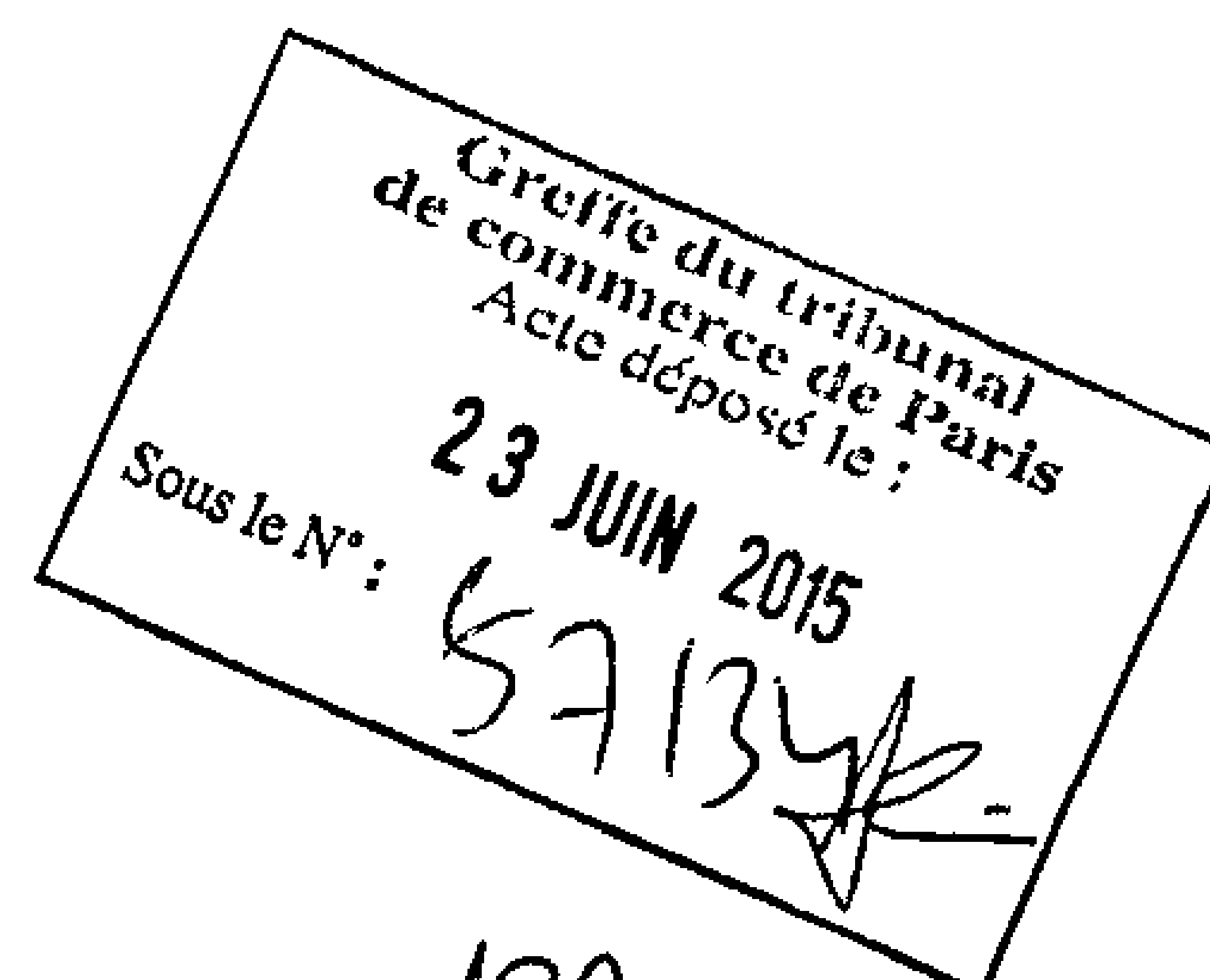
TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Julien BEYSSAC

RI 1d06/15



1305477

SARL A PLUMERIA

110, Rue Cardinet

75017 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A PLUMERIA, SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES UNIPERSONNELLE.**

Comptes annuels au 31 décembre 2014

32, rue de Paradis

75010 PARIS

Tél: 09 82 23 88 60 • 01 71 70 37 49

Inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris-IDF

Siret: 749 871 778 000 17 • www.efcg-audit.com

A l'associée,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associée en date du 25 mai 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels établis au 31/12/2014, base de notre analyse, reflète parfaitement la bonne santé financière et économique de la société A PLUMERIA.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris le 10 juin 2015



Julien BEYSSAC

Commissaire aux comptes et à la transformation